



Dossier suivi par **Sophie Tiran**
Cheffe de projets photovoltaïques

wpd Solar France SAS
40 rue de la Rousselle
33000 Bordeaux

Tel: +33 (0)6 45 28 14 89
s.tiran@wpd.fr

DDTM 46
Unité AJULE
127 Quai Eugène Cavaignac
46 000 Cahors

Bordeaux, le 11 octobre 2023

Objet : PC n°046 013 22 B0002 – Centrale photovoltaïque au sol sur la commune de Bach
Document de synthèse des caractéristiques principales du projet

Bonjour,

A la demande du Commissaire Enquêteur, veuillez trouver ci-joint 4 exemplaires du document de synthèse des caractéristiques principales du projet.

Bien à vous,

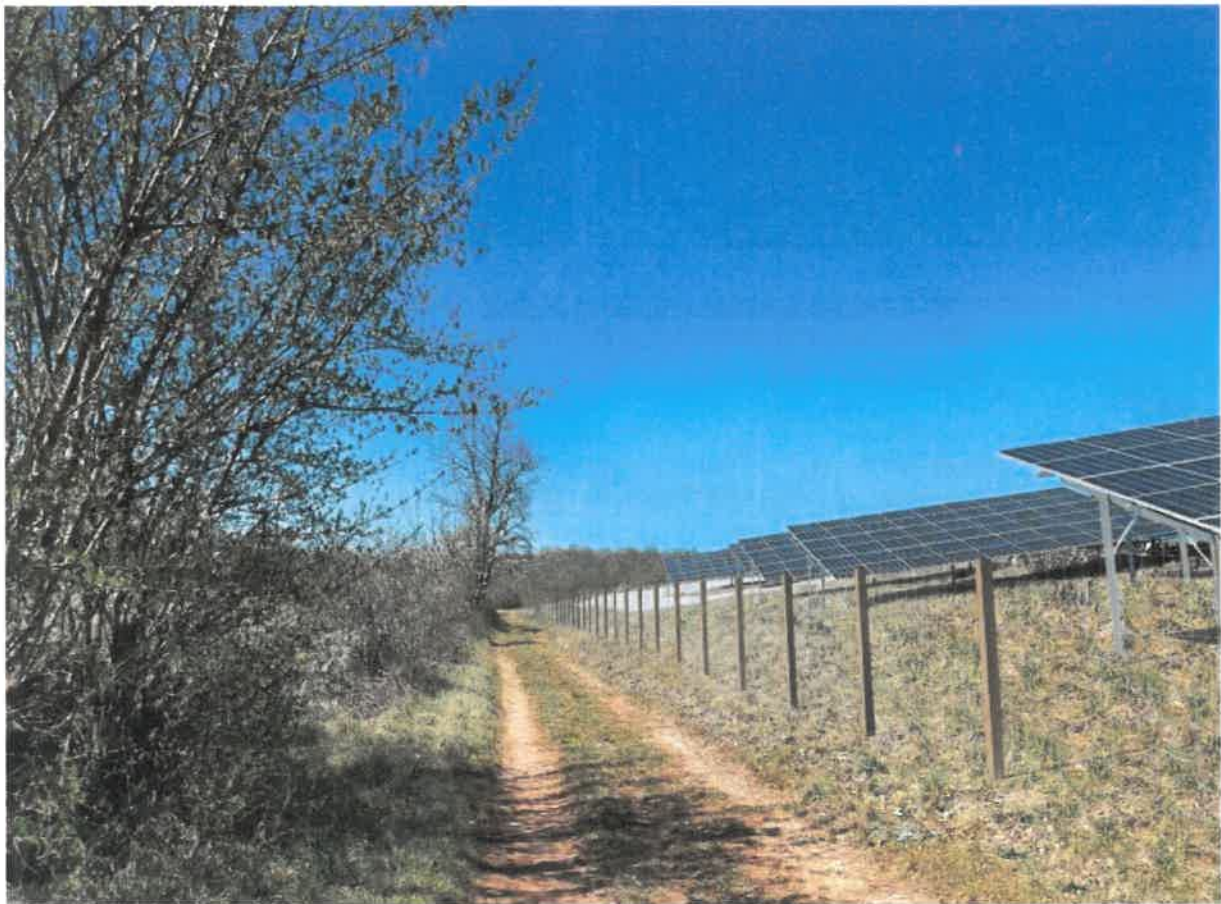
DDT du Lot	Date	Attribution	Contribution	Remarque
Dir	16 OCT, 2023			
Dir II				
UI-E-DAJEL				
UESRD				
W-ADET				
SEFE				
SGSVD				
SFPDD				
SGC				

Signature Direction Signature Prefet
URGENT Réponse pour le :

Sophie Tiran
Cheffe de projets photovoltaïques

Projet photovoltaïque au sol sur la commune de Bach (46)

Synthèse des caractéristiques principales du projet



Date : 6 octobre 2023

Interlocuteur : Sophie Tiran, chef de projets, wpd solar France

Localisation du projet

Le projet de centrale photovoltaïque au sol de la commune de Bach, est situé au sud-ouest de la commune, au lieu-dit Pech Mejo, à proximité du camp militaire de Caylus, dans le département du Lot (46).



Il s'agit d'un ancien pacage appartenant à la commune de Bach, laissé en friche depuis plus de 15 ans. Le site est situé à l'écart des zones d'habitations. Il est peu perceptible depuis la route de Caylus (D22) et depuis le sentier de randonnée vers Vaylats.

Les chiffres clés du projet



Surface du projet :

9,3 ha

Surface des panneaux :

3,5 ha



Production annuelle :

9 480 MWh/an

Puissance installée :

7,7 MWc



Nombre d'habitants

alimentés :

3 640

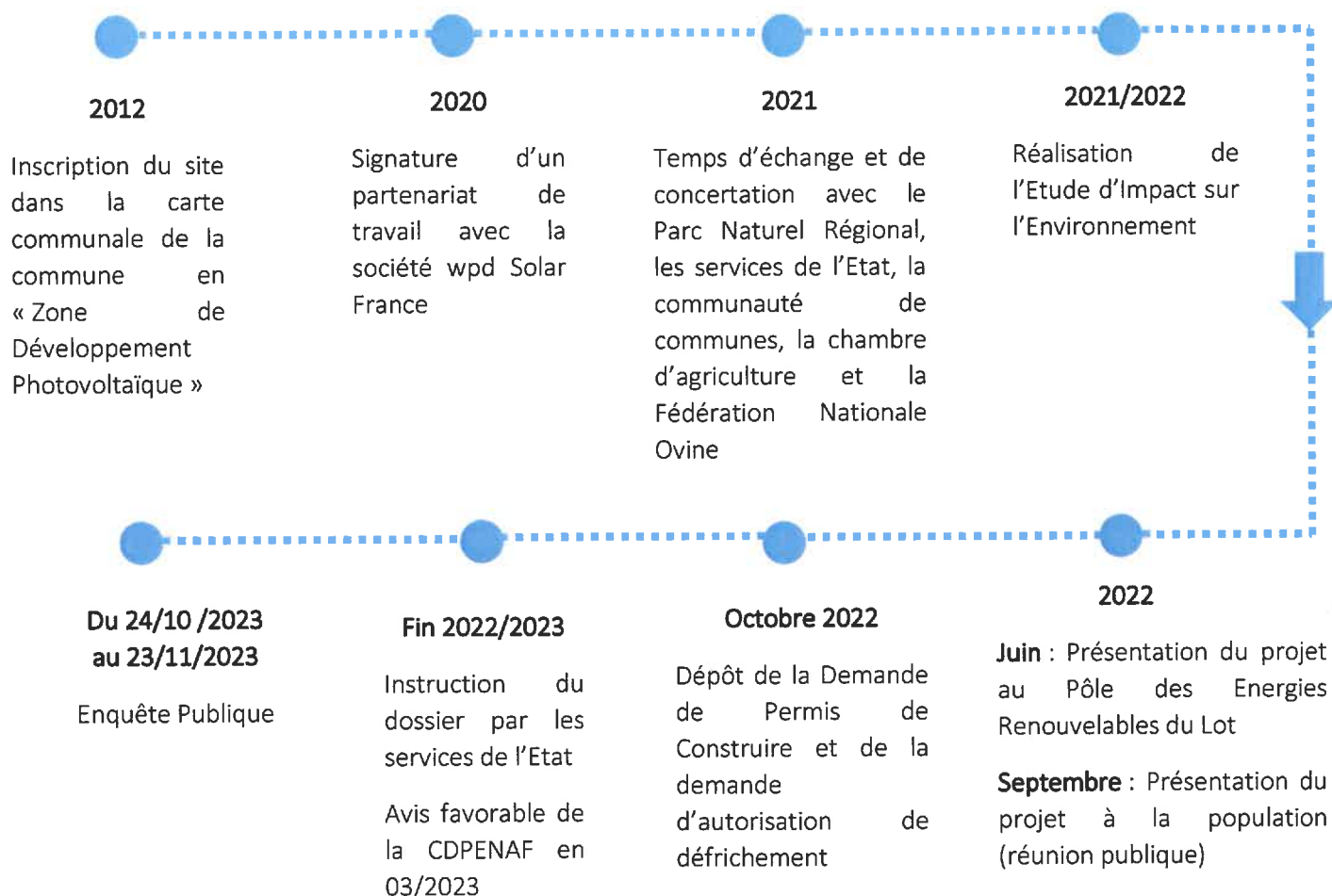


Emission de CO₂

évitées :

392 Tonnes/an

Les étapes du projet et de la concertation



Historique et contexte du projet

wpd a d'abord orienté ses recherches sur des terrains dégradés ou déjà artificialisés comme des anciennes carrières, des friches industrielles, des délaissés routiers ou bien des parkings.

Une analyse détaillée de ces sites dégradés, à l'échelle du département du Lot puis de la Communauté de Communes de Lalbenque Limognes, a été réalisée et est présentée dans l'étude d'impact sur l'environnement. Aucun de ces sites ne s'est révélé mobilisable pour le projet.

wpd a alors réorienté sa prospection sur des terrains incultes et en friche depuis de nombreuses années.

Le site de Pech Mejo à Bach présente plusieurs atouts, qui ont conduit wpd à le retenir pour développer un projet photovoltaïque :

- Un terrain communal inscrit en zone de développement au sein de la carte communale

- Un site situé hors réservoirs de biodiversité sur des terrains enrichés car impropres à la culture et difficiles à valoriser pour de l'herbe ou de la fauche
- Un site qui ne présente pas de covisibilité avec le village ou les habitations et positionné en retrait par rapport à la RD 22
- Un terrain en partie plan et qui présente une légère déclivité vers le sud et l'ouest
- Une taille de 10 ha qui permet d'adapter le projet aux possibilités de raccordement du secteur.

Pour répondre aux exigences de concertation avec les différentes parties prenantes du territoire sur ce type de projet et pour permettre de lancer le développement du site dans de bonnes conditions, plusieurs réunions de partage et de concertation ont été menées en mairie de Bach et sur site à l'initiative de la commune.

La démarche environnementale du projet

Les enjeux environnementaux

Des inventaires naturalistes, s'étalant de mars 2021 à janvier 2022, ont été réalisés par le Bureau d'Etudes Rural Concept. Les résultats de ces inventaires et les enjeux associés sont synthétisés ci-dessous.

➤ Flore et habitats naturels

Concernant les habitats naturels, des enjeux forts à modérés ont été attribués aux pelouses localisées au niveau de la pointe nord du site et aux pelouses et landes ouvertes du versant ouest du site.

Ces habitats naturels à enjeux ont été évités dans le cadre du projet.

Par ailleurs, aucune espèce de flore protégée n'a été observée sur l'emprise foncière du projet. La Sabline des chaumes, espèce protégée nationalement, a été observée en dehors de l'emprise foncière du projet, à un peu plus de 50m à l'ouest du projet.

➤ Zones humides

Aucune zone humide n'est présente sur le site du projet.

➤ Faune

- Amphibiens et reptiles

En ce qui concerne les amphibiens, aucun amphibien n'a été contacté sur l'emprise du projet.

Pour ce qui est des reptiles, le lézard des murailles et le lézard à deux raies sont présents sur le site. L'enjeu attribué au lézard des murailles est très faible. En effet, il s'agit d'une espèce très ubiquiste et très commune, bien que bénéficiant d'un statut de protection à l'échelle nationale.

L'enjeu attribué au lézard à deux raies est modéré. En effet, bien qu'encore relativement commune, l'espèce est considérée quasi-menacée à l'échelle régionale.

Le lézard ocellé n'a pas été observé sur le site bien qu'une attention particulière lui ait été apportée lors des inventaires naturalistes. Le caractère globalement très embroussaillé du site ne lui est pas favorable.

Les habitats les plus ouverts, qui pourraient être plus favorables à l'écologie de ces espèces, sont évités par les zones d'implantation des panneaux.

Des cordons de pierres sèches et des fuseaux avec pierriers en « pas japonais » seront créés afin de renforcer la fonctionnalité pour les reptiles des milieux préservés sur le site et participer au corridor de la trame « milieux ouverts ».

- Chiroptères et insectes saproxyliques

Plusieurs espèces de chiroptères ont été identifiées sur le site dont 5 espèces inscrites à l'annexe II de la Directive Habitat (Grand rhinolophe, Rhinolophe euryale, Babastrelle d'Europe, Petit Murin, Minioptère de Schreibers). Toutefois, les observations sur le terrain n'ont pas mis en évidence la présence de gîtes ou d'arbres susceptibles d'accueillir un gîte sur le site du projet.

Afin de répondre à la MRAE (Mission Régionale de l'Autorité Environnementale) dont une remarque concernait la présence potentielle de Coléoptères saproxyliques et de gîtes arboricoles pour 3 espèces de chiroptères au sein du boisement présent sur la zone d'étude et concerné par un défrichage, **des prospections complémentaires ont été réalisés en juillet 2023.**

Ces prospections ciblées n'ont pas mis en évidence de nouveaux enjeux concernant ces 2 groupes. **Aucun arbre favorable à l'accueil d'insectes saproxyliques patrimoniaux et plus particulièrement de coléoptères n'a été recensé.**

Concernant les chiroptères, après analyse des enregistrements complémentaires, il apparaît **que la potentialité des boisements du site pour procurer des gîtes aux espèces de chiroptères arboricoles est très faible.** En outre, le boisement ne présente pas de spécimen possédant des caractéristiques favorables pour l'accueil de chiroptères.

- Mammifères terrestres

Seul le chevreuil européen et le sanglier ont été observés sur le site. L'enjeu attribué à ces espèces est très faible car ce sont des espèces ubiquistes et chassables, présentes en effectifs importants dans le secteur et le département.

- Avifaune

Deux espèces d'intérêt communautaire ont été contactées sur le site du projet :

- L'Alouette Lulu : l'espèce n'a été contactée qu'au niveau de la pointe nord du site, **zone sur laquelle il n'y aura pas de panneaux.** Aucun couple nicheur n'a été observé sur l'emprise foncière du projet.
- L'engoulevent d'Europe : un couple nicheur a été décelé au niveau d'une lande semi-ouverte sur la zone pentue au centre-ouest du site du projet. **Cet habitat est évité par l'implantation de panneaux.**

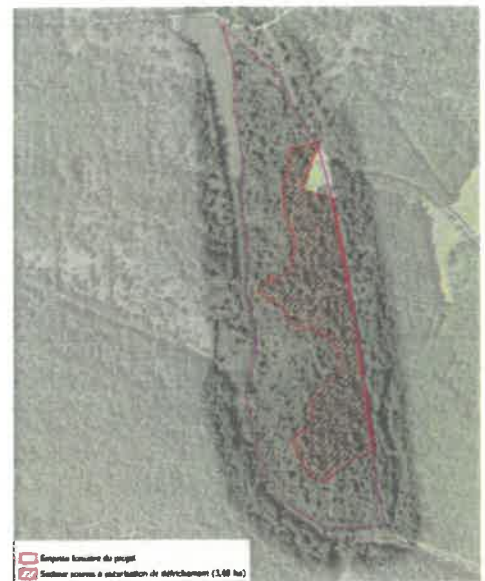
- Entomofaune (insectes)

Aucune espèce observée ne présente d'enjeu patrimonial significatif, excepté le Damier de la Succise qui a été observé hors de l'emprise du projet, à l'ouest.

Le projet a donc été adapté aux enjeux environnementaux identifiés. Comme évoqué précédemment, la pointe nord du site ainsi que le versant ouest du site ont été évités car présentant des habitats naturels d'intérêt communautaire, classés en enjeux forts. Les landes semi-ouvertes à l'extrême ouest du site accueillant un couple nicheur d'Engoulevent d'Europe et favorables aux reptiles ont également été évitées.

Le défrichement

L'emprise du projet fait partie d'un ensemble forestier continu de plus de 4 ha. Le défrichement pour l'installation des panneaux sera donc soumis à autorisation. La zone du foncier du projet soumise à autorisation de défrichement a été délimitée avec l'appui de la Direction Départementale des Territoires du Lot. Elle occupe 3,68 ha et est présentée sur la carte ci-après.



Le Parc Naturel Régional (PNR) des Causses du Quercy

Le projet est situé au sein du PNR des Causses du Quercy, en dehors d'un site naturel majeur identifié dans la charte du PNR des Causses de Quercy. D'un point de vue paysager, les mesures environnementales prises permettent une bonne intégration du projet dans le contexte paysager local. D'un point de vue écologique, les impacts résiduels du projet sur la sous trame prioritaire de la charte du PNR « habitat landes et pelouses sèches » sont jugés faibles à très faibles et les mesures environnementales prises dans le cadre du projet permettront de les entretenir évitant ainsi leur fermeture et donc leur disparition à long terme.

De plus, les impacts résiduels sur la flore et la faune, après application des mesures d'évitement et de réduction, sont jugés négligeables à faibles.

Ainsi, le bon état écologique de la zone d'implantation du projet n'est pas remis en cause par le projet et celui-ci est en cohérence avec les enjeux du PNR des Causses du Quercy.

Les mesures de suivi et d'accompagnement

Les travaux seront suivis par un écologue chargé de contrôler la bonne réalisation du chantier et la mise en place des mesures environnementales.

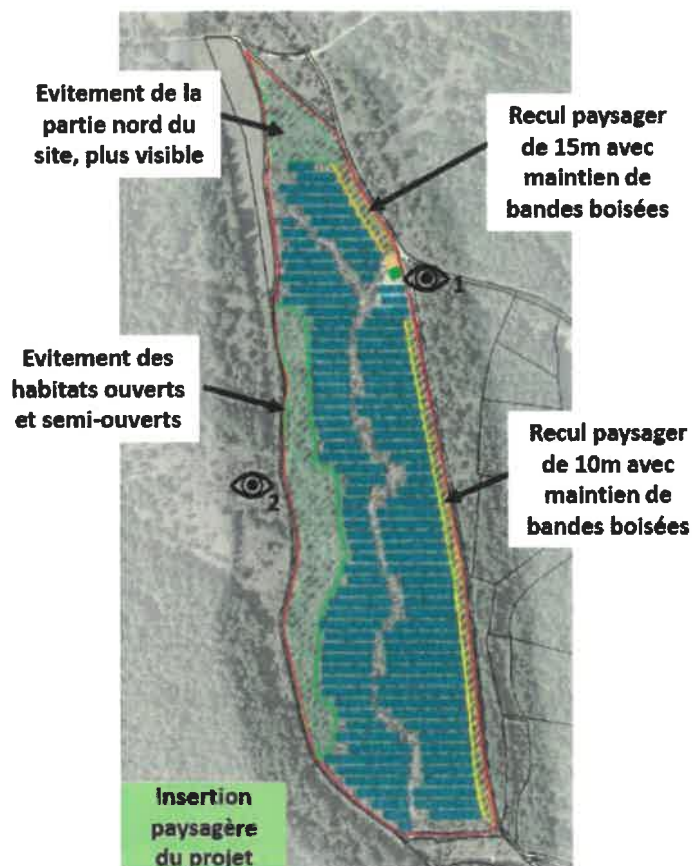
Plusieurs mesures d'accompagnement sont également prévues comme notamment l'installation de panneaux didactiques en périphérie immédiate du site afin de sensibiliser aux enjeux de la transition énergétique et d'informer sur le fonctionnement d'une centrale photovoltaïque ainsi que sur la prise en compte des enjeux du site (notamment en termes de paysage et de biodiversité) dans la conception et la réalisation du projet

L'insertion du projet dans son environnement

Afin que le projet s'intègre au mieux dans son environnement, plusieurs distances de recul ont été adoptées. Il est également prévu la conservation de filtres boisés, en lisière.

Enfin, une attention particulière sera portée aux matériaux utilisés afin de respecter le caractère naturel du site. La clôture sera en grillage en acier gris galvanisé avec des poteaux en bois et du bardage bois sera mis en place autour des bâtiments techniques.

La carte ci-dessous synthétise les différentes mesures paysagères retenues.





Photomontage 1 – entrée principale du site



Photomontage 2 – ouest du site

Le design du projet



Légende des éléments de la carte PV	
Symbole	Nom
	Tables photovoltaïques
	Contour 200 m
	Délimitation
	Contour
	Parcelle
	Nécessaire de parking
	Bâtiments agricoles: PMA et PPA
	Pâturage
	Zone agricole
	Zone de réajustement
	Contour de montage

Le projet a été conçu de manière à permettre le pâturage des parcelles par des éleveurs ovins locaux ou en transhumance qui pourraient être intéressés. Les tables ont ainsi été surélevées à 1m de haut au point bas et l'inter-rangée a été élargie à 4m.

Deux éleveurs ont déjà manifesté leur intérêt de pouvoir bénéficier de ce « nouvel espace de pâturage » suite à la réunion publique du 14/09/2022.

Le raccordement est envisagé à 0,7 km du site, en piquage sur une liaison HTA (via une liaison souterraine HTA).

Conclusion

Le projet photovoltaïque de Bach s'inscrit dans la **stratégie REPOS** (Région à Energie Positive) Occitanie. Il permettra de participer à l'atteinte des objectifs du SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires) **qui visent une puissance installée sur le solaire photovoltaïque de 6,9 GW en 2030 et de 15,07 GW en 2050** (soit x2,2 à horizon 2030 et x4,9 à horizon 2050 par rapport à la puissance solaire installée au 31 décembre 2022 qui s'élève à 3,1 GW).